



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communiqué de presse

## **Une dérogation exceptionnelle accordée au stade**

Pau, le 8 septembre 2020

### **Jean Dauger de Bayonne pour la rencontre de rugby du 12 septembre 2020**

Le décret du 13 août 2020 dispose qu'à compter du 15 août 2020 le préfet de département peut accorder à titre exceptionnel des dérogations à l'interdiction des événements réunissant plus de 5 000 personnes, après analyse des facteurs de risques.

Dans ce cadre, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a engagé plusieurs séances de travail avec les clubs sportifs, les services des villes concernées et les services de l'État. Suite à ces échanges, il a répondu favorablement à la demande de dérogations concernant le stade Jean Dauger de Bayonne. La dérogation sollicitée par l'Aviron Bayonnais Rugby Pro est accordée pour accueillir 6 000 personnes le samedi 12 septembre 2020 lors du match de rugby l'opposant à l'ASM Clermont-Auvergne.

Cette décision, applicable dès le 12 septembre 2020, s'appuie sur les engagements pris par les organisateurs dans le strict respect des dispositions liées à la crise sanitaire suivantes :

- absence de spectateurs debout et obligation du port du masque dans le stade,
- respect de la distanciation physique des spectateurs assis,
- consommation assise des boissons et nourritures,
- fermeture de l'accès des buvettes au public,
- sens de circulation des flux de spectateurs matérialisés,

Cette dérogation exceptionnelle pourra être retirée à tout moment, en cas de non-respect des conditions sanitaires exigées ou en cas de dégradation de la situation sanitaire départementale.

Le Préfet appelle au civisme et à la responsabilité de chaque spectateur pour le respect des consignes de sécurité.

## **Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cedex